



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 6494

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les crédits alloués à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat destinés à financer les travaux locatifs. Une dotation initiale de 20 millions de francs avait été accordée pour l'année 1993 et un crédit supplémentaire de 3 millions de francs a été attribué dans le cadre du plan de relance de l'État en faveur du bâtiment. Dans les faits, et s'agissant plus particulièrement du département de la Haute-Saône, les crédits ainsi accordés seront consommés en totalité fin septembre, les crédits de 1993 ayant subventionné le reliquat des dossiers de l'année 1992 pour un montant de 5 millions de francs, ce qui a réduit l'enveloppe initiale de 25 p. 100. Il lui rappelle le facteur important du logement dans le développement local, qui est générateur d'activités pour les artisans et entreprises du bâtiment. Afin de satisfaire la demande locative et de maintenir le marché du travail, il lui paraît nécessaire d'attribuer au département de la Haute-Saône un complément de crédits par l'ANAH, qui permettrait la réalisation des travaux en cours et éviterait une nouvelle amputation de la dotation de crédits au titre de l'année 1994. Il lui demande quelle est sa position à ce sujet et quelles mesures il envisage de prendre dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan de relance en faveur du logement, le Gouvernement a décidé, le 10 mai 1993, de nouvelles mesures destinées à favoriser la rehabilitation et l'entretien du parc de logements sociaux existants. A l'occasion du collectif budgétaire, les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont été augmentés de 300 MF. Dans ce cadre, la région Franche-Comté a obtenu 16 MF supplémentaires qui se sont additionnées aux 76 MF de la dotation initiale. Le département de la Haute-Saône a ainsi reçu un complément de 4 MF au titre du plan de relance, ce qui a porté sa dotation ANAH à 24,1 MF. Compte tenu de la forte pression de la demande, 6 MF supplémentaires de crédits de l'ANAH ont été ajoutés en octobre. Il convient de noter que la dotation ANAH de la Haute-Saône a ainsi sensiblement augmenté entre 1991 et 1993. Elle est passée de 19,9 MF en 1991 à 30,1 MF en 1993. Pour 1994, le projet de loi de finances prévoit une inscription de 2 300 MF qui reconduit les crédits 1993, y compris ceux attribués au titre du plan de relance. Cela devrait permettre de satisfaire les besoins de la Haute-Saône.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6494

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3414

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4656